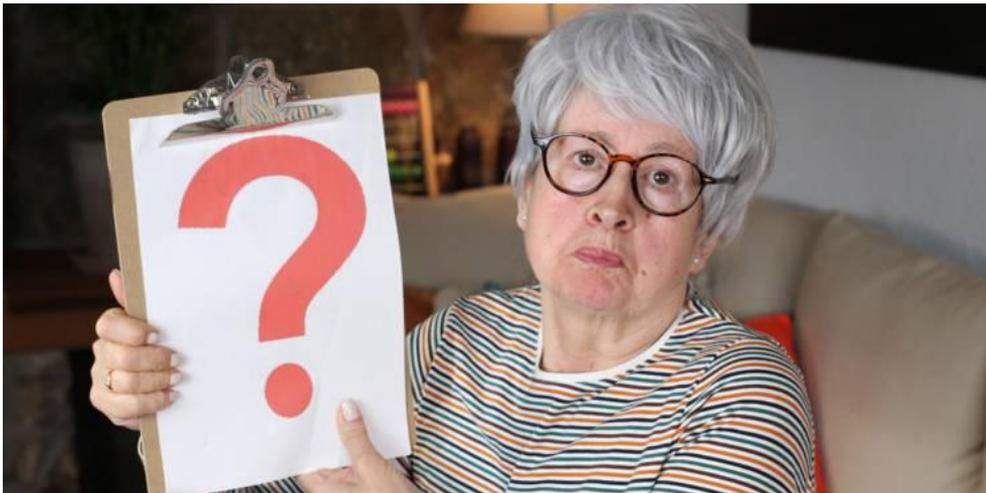




Retraite complémentaire Agirc-Arrco : vers un gel des pensions ou un report de l'âge de départ?



Getty Images / ajr_images

La demande d'avance de trésorerie à l'État faite par l'Agirc-Arrco pour financer les pensions de juin et juillet a été refusée. Pas d'inquiétude pour autant, les pensions seront bien réglées. Mais si la situation perdure, des mesures pénalisantes, comme un gel des pensions ou des incitations à travailler plus longtemps, pourraient refaire surface...

Pour faire face à un manque de ressources, la retraite complémentaire des salariés du privé, Agirc-Arrco, a fait à Bercy une demande de trésorerie de 8 milliards d'euros, cette somme devant permettre d'assurer le versement des pensions de juin et de juillet. Sauf que la réponse de l'État est tombée et elle est négative. "Rien d'anormal, juge Eric Chevée, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). D'abord parce que l'État estime que nous avons les réserves suffisantes pour assumer cette baisse de cotisation et ensuite parce que les prévisions sont moins mauvaises que prévu." En avril, la baisse des cotisations perçues, liée principalement au chômage partiel, est de 25% alors que les prévisions annonçaient 50%. Les besoins sont donc moins importants que prévu et l'Agirc-Arrco, pour assurer principalement le paiement des pensions de juillet, emprunterait plus d'un milliard d'euros, plutôt que de puiser dans ses réserves.

Pour le moment, pour les retraités comme pour les actifs, cette recherche de trésorerie n'a pas d'impact. Mais si la situation perdure, la donne pourrait vite évoluer. "Difficile de deviner à quel niveau sera la situation dans quelques mois, analyse Frédéric Sève de la CFDT. Oui, nous avons connu un fort recul des cotisations versées mais ce le plus grave serait que pendant les prochains mois, le niveau de cotisation demeure 10% en-dessous de la normale. Dans ce cas, nous devons réfléchir à la trajectoire que devra prendre l'Agirc-Arrco", affirme-t-il.

>> À lire aussi - Retraite complémentaire Agirc-Arrco : faut-il avoir peur pour le versement de vos pensions ?



[Visualiser l'article](#)

Le scénario qui se dessine peut en rappeler un autre, suite à la crise de 2008. Pour rétablir l'équilibre du régime, les partenaires sociaux qui gèrent l'Agirc-Arrco avaient alors décidé de mesures drastiques comme le gel des pensions et la création d'un bonus malus afin d'inciter les actifs à travailler au moins jusqu'à 63 ans. "Nous n'avons aucune idée pour le moment de ce qui nous attend dans les prochains mois, abonde de son côté Frédéric Romain de la CFTC. La baisse des cotisations pourrait continuer si le nombre de chômeurs augmente beaucoup", craint-il.

Depuis les mesures économiques prises pour rétablir l'équilibre financier du régime, l'étau s'était même desserré. Alors que les comptes devraient basculer dans le vert en 2019, une première depuis 9 ans, le mode de revalorisation a été revu jusqu'en 2022. Les pensions doivent être revalorisées au minimum par rapport à l'inflation et, contrairement au précédent accord, il n'y a pas de clause prévoyant d'appliquer un coefficient minorant de 1 point permettant de revaloriser les pensions en dessous de l'inflation. "Mais en fonction de l'évolution de la situation, nous allons peut-être être amenés à repenser la question", redoute Frédéric Romain. "Si l'activité reprend vite, ce qui pour moi est le scénario le plus plausible, nous n'aurons pas à nous poser la question, espère Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P). Mais il faut pour cela que l'État prenne des mesures favorables aux entreprises pour éviter le chômage et donc, par effet rebond, la baisse des cotisations."

Si un gel ou quasi-gel des pensions pourrait être envisagé dans les prochaines années, d'autres mesures pourraient également être nécessaires et pas seulement pour la retraite complémentaire. "Nous tablons sur une baisse significative des cotisations comprise entre 10 et 15% sur toute l'année. Il va y avoir un problème de financement", évalue Valérie Batigne du cabinet spécialisé **Sapiendo** retraite. Elle estime que l'on va retomber sur la problématique habituelle pour remettre d'aplomb les finances des régimes : augmenter les cotisations, baisser les pensions ou reporter l'âge légal de départ à la retraite. "Si les deux premiers scénarios semblent peu probables, on pourrait très bien envisager la mise en place d'incitations à travailler plus longtemps. Ces dernières pourraient prendre la forme d'une accélération de la réforme Touraine ou encore de la création d'un malus spécial Covid, qui, comme celui existant à la complémentaire Agirc-Arrco, vous pénaliserait si vous partez à la retraite avant 63 ans", liste-t-elle. Le débat sur l'âge-pivot stoppé net par le Covid-19 pourrait alors peut-être refaire surface.